



Le quotidien Le Jour de ce lundi 17 janvier 2022 révèle à sa Une que huit employés de la société Cameroon Development Corporation (CDC), ont été enlevés jeudi dernier sur la route Tiko-Douala dans la région du Sud-Ouest, par des hommes armés comme ils vquaient à leurs occupations dans les plantations de cette compagnie.

Un salarié de l'entreprise, interrogé par EquinoxeRadio, et dont les propos ont été relayés par *Le Jour*, est revenu sur les circonstances de cet enlèvement : *« Il s'agit d'ouvriers et d'un conducteur de tracteur. Ils allaient travailler. Ces types (les ravisseurs) les ont emmenés dans la brousse et ont volé le tracteur. C'était sur la route Tiko-Douala. Il y a des soldats partout. On ne sait pas comment ces gens (les ravisseurs) font, parce qu'il y a des militaires partout. On ne sait pas où ils sont allés, au point de réussir à prendre les ouvriers »*, dit-il.

En fait, il est difficile de savoir dans quelle direction les employés ont été menés, encore moins où ils sont retenus captifs, si tant est qu'ils soient encore en vie. Et sur l'identité des ravisseurs, il est également difficile de le savoir. Mais selon toute vraisemblance, il s'agirait de miliciens séparatistes présumés, qui ont souvent été habitués à ce type de forfait.

L'enlèvement des huit ouvriers a semé un climat de panique au sein de l'entreprise agro-industrielle. *« Tout le monde a peur, surtout les gens qui vont dans la brousse. Nous, les employés qui travaillent dans les bureaux, ça nous dérange parce que si le travail s'arrête*

maintenant, ça veut dire que même nous, qui sommes dans les bureaux, on doit arrêter le travail », a poursuivi l'employé de bureau. , sous anonymat.

L'enlèvement de huit ouvriers intervient alors que cette entreprise réputée être le deuxième employeur du Cameroun, après l'Etat, avec ses 18 239 salariés en 2019, fait face à la pire crise jamais connue. Les pertes financières dues aux conflits sanglants qui ravagent les deux régions anglophones depuis 2016 s'élèvent à des milliards de francs CFA. Les salariés, pour leur part, totalisent près d'un an d'arriérés de salaire.